



COMMUNE DE DEMOUVILLE

Département du Calvados

PLAN LOCAL D'URBANISME



Révision n°2 du POS valant élaboration de PLU

Prescrite le 12-12-2011 Arrêtée le 10-10-2016 Approuvée le

5a. Plan n°1 : Zonage - Plan général



Echelle :
1/3000e

1. ZONAGE

ZONES URBAINES

- UA : Zone de centralité (mixité d'usages : habitations, commerces, services, équipements publics)
- UB : Zone résidentielle de moyenne et haute densité
- UBc : Secteur de centralité et de densité correspondant aux premières extensions du centre-ville
- UC : Zone résidentielle à dominante d'habitat individuel
- UE : Zone d'équipements publics
- UEimp : Secteur lié à l'IMPro
- UJ : Zone d'activités économiques

ZONES A OUVRIR A L'URBANISATION

- AUBc : Zone d'ouverture à l'urbanisation à destination d'habitat et de commerces services (extensions de la zone de centralité)
- AUc : Zone d'ouverture à l'urbanisation à destination d'habitat

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Np : Secteur couvert par un périmètre de protection rapprochée de captage en eau potable
- A : Zone agricole
- Af : Secteur agricole impacté par le tracé de la liaison entre l'autoroute A13 et Bénouville - Courseulles-sur-mer

2. INDICATIONS DIVERSES

- Orientation d'aménagement et de Programmation
- Réseau hydrographique (sans prescriptions)

3. EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro au PLU	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement d'une piste cyclable en bordure de la RD 226	Commune	2100 m ²
2	Elargissement de la rue de l'Égalité	Commune	75 m ²
3	Espace vert	Commune	4200 m ²
4	Création d'un espace de stationnement et d'une voirie pour l'accès au cimetière communal	Commune	2000 m ²
5	Aménagement d'un complexe socio-culturel près de l'école	Commune	1486 m ²
6	Création d'un équipement à vocation de loisir et d'accueil du public	Commune	580 m ²